

Commission Hygiène et Sécurité du 25 juin 2018 – 16H

La séance est ouverte à 16H05 par M. SIRIEYS.

M. ARNAL assure le secrétariat de séance.

7 membres de la CHS sont présents mais seulement 6 ont voix délibérative.

1) Bilan des travaux réalisés pour améliorer l'hygiène et la sécurité

M. ARNAL explicite les améliorations effectuées portant sur les points suivants :

Travaux de la Région Occitanie :

- Ateliers : aménagement du parking des personnels
- Externat, Internat : mise en place de ventouses aux portes coupe-feu
- Extérieurs : abattage et élagage d'arbres
- Portail livraison : remplacement d'un moteur
- Tous bâtiments : levée des réserves électriques
- Externat : remplacement d'un brûleur et mise en place d'un onduleur dans la chaufferie
- Tous bâtiments : ajout de trois sirènes PPMS
- Portail loge : remplacement d'une caméra
- Ateliers : remplacement d'une chaudière

Travaux réalisés en interne :

- Externat, salle E 203 : peinture plafond et murs
- Internat, deux dortoirs : rénovation des plateaux des lavabos
- Externat + Internat : installation de dix tableaux blancs dans les salles de cours
- Externat, couloir 4^{ème} étage, côté est (salles paires) : peinture des murs
- Externat, cloison ancien réfectoire (salle de musculation) : peinture
- Internat, quatre dortoirs : reprise de l'éclairage des salles de bains
- Peinture barrière infirmerie, rampe escalier Externat (près de la cheminée) et rampe escalier Atelier (près du magasin)
- Ateliers, plateau section ELEC : réalisation d'une cloison
- Internat, 3^{ème} étage : remise en état et en fonction (pour les personnels) des sanitaires côté salles de cours
- Parking Ateliers : ajout de quelques places sur le talus

Il est à noter la part très importante de travaux réalisés en interne par les personnels techniques.

Par ailleurs, le lycée a reçu de la Région :

- Esplanade : installation de quatre tables bancs béton
- 4 charriots et kits de lavage des vitres selon la méthode de pré-imprégnation pour limiter les gestes pouvant provoquer des troubles musculo-squelettiques

La mairie a réalisé un plateau traversant devant le parvis du lycée forçant les véhicules à réduire leur vitesse. Elle a également peint une signalétique d'interdiction de se garer de part et d'autre du portail du parking des personnels aux Ateliers.

Le protocole d'urgence a été mis à jour et affiché dans chaque salle de classe grâce en partie aux élèves du bac pro Métiers de la Sécurité.

2) Visite de l'établissement

Compte-tenu de la connaissance des lieux par les membres de la CHS et aussi de la forte chaleur, la visite des locaux n'a pas eu lieu.

3) Programme annuel de prévention 2018-2019

- Levée des observations des rapports de contrôle obligatoire
- Tous bâtiments : changement du régime de neutre au TGBT
- Tous bâtiments : réparation des ventouses au sol des portes coupe-feu
- Internat et Ateliers : remplacement des BAES
- Finalisation de la rénovation de l'installation de la vidéoprotection
- Internat : reprise de l'installation d'ECS
- Ateliers : rénovation de la toiture vitrée
- Ateliers : remplacement de tous les luminaires par des néons LED
- Externat, 1^{er} étage : création d'un sanitaire aux normes accessibilité
- Externat : pose de faux-plafonds
- Infirmerie : rénovation
- Internat : reprise de l'étanchéité à l'air des menuiseries surtout côté nord
- Internat : réparation des volets roulants défaillants
- Externat : reprise étanchéité au niveau du hall principal
- Externat et Internat : révision des toitures pour traiter les infiltrations
- Externat : remplacement du chauffage au sol aux 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} étages par des radiateurs
- Internat : restructuration des salles de cours des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages
- Dortoirs : poursuite de leur rénovation complète si disponibilité
- Ateliers, salle AT 14 : installation d'une climatisation

M. SOULIÉ, enseignant, relève qu'il manque une porte et qu'une serrure ne fonctionne plus dans les sanitaires de la coursive des Ateliers.

Adopté à l'unanimité (6 voix).

4) Sécurité incendie

Au cours de l'année scolaire, cinq évacuations ont été déclenchées : une à l'Externat (un exercice programmé le mercredi 20/09/2017 à 9H30), trois à l'Internat (classes : un exercice programmé le mercredi 20/09/2017 à 11H30 et un déclenchement élève le 25/10/2017 à 10H15 + dortoirs : un exercice programmé le jeudi 21/09/2017 à 21H15) et une aux Ateliers (un exercice programmé le jeudi 21/09/2017 à 15H20). Globalement les évacuations se passent dans le calme et on ordre mais la difficulté majeure reste le comptage des élèves au point de rassemblement.

La commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique a émis un avis favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement sur les cinq bâtiments (Externat, Internat, Ateliers, Restauration et Loge) après avoir procédé au contrôle périodique du lycée le 25/10/2017.

La Région a fait procéder à la suppression des DAI (DéTECTEURS Automatiques d'Incendie) dans les sanitaires de l'Internat et à la temporisation des DM (Déclencheurs Manuels) de l'Internat également.

M. ROUX, Assistant de prévention, précise que la reprise de l'installation de vidéoprotection ainsi que la prise de sanctions fortes contre les élèves fautifs ont fait grandement diminuer le nombre de dégradations sur les extincteurs et de déclenchements intempestifs de l'alarme incendie.

5) Observations inscrites dans les registres obligatoires

- Cahier de santé et de sécurité au travail : cinq observations inscrites :
 - 09/11/2017 : température insuffisante en E 203 et E 213 : remplacement du chauffage au sol par des radiateurs demandé à la Région
 - 10/11/2017 : température trop élevée en E 110 : l'entreprise de maintenance des installations thermiques a procédé à un rééquilibrage au niveau de la nourrice alimentant cette classe
 - 27/11/2017 : en E 211, un élève retourne le bureau de l'enseignante et claque la porte en sortant de classe : le Proviseur convoque l'élève
 - 07/12/2017 : manque d'entretien des salles de langues, de la E 420 et des sanitaires du 4^{ème} étage de l'Externat : rappel des consignes à l'agent technique (retraité au 31/12/2017)
 - 07/12/2017 : agression verbale de deux jeunes envers l'agent d'accueil : le Proviseur demande aux personnels de loge de ne plus affronter ces deux jeunes et de le prévenir dès qu'ils pénètrent dans le lycée
- Registre spécial de signalement de danger grave et imminent :
 - Aucune

8) Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles

Au 18 juin, le lycée enregistre huit déclarations d'accident du travail et maladies professionnelles depuis septembre 2017 (contre 12 l'an passé) : deux pour les personnels techniques (quatre un an avant), aucune pour le personnel enseignant et éducatif (trois un an plus tôt) et six pour les élèves (cinq l'année précédente).

Personnel technique :

- **24/10/2017** : un agent du service restauration se voit reconnaître une maladie professionnelle (lombalgie chronique) due aux mouvements et aux manutentions répétés
- Suite donnée : depuis le 1^{er} septembre 2017, un personnel l'assiste dans ses activités de manutention sur le créneau le plus chargé du matin
- **15/11/2017** : un agent travaillant avec l'aspirateur dorsal chute en arrière dans l'escalier central de l'Externat : l'épaule gauche est touchée (en arrêt de travail depuis cette date)
- Suite donnée : aucune

Personnel enseignant et éducatif :

- aucune

Élèves :

- **20/09/2017** : un élève reçoit un ballon de foot dans la figure lors d'un match : douleur au nez et mal de tête
- **20/10/2017** : un élève de rendement en stage en vélo est renversé par un semi-remorque : fracture humérus (hospitalisation)
- **25/11/2017** : un élève en stage dans une boucherie glisse et tombe sur le dos : douleurs dorsales
- **27/11/2017** : un élève jouant au football sur le terrain du lycée reçoit un ballon sur son poignet gauche : fracture du radius
- **21/12/2017** : un élève chute en arrière après avoir contré un ballon lors d'un match de handball dans le gymnase : forte douleur dans le poignet droit
- **30/05/2018** : un élève en stage travaillant sur l'installation électrique d'une maison individuelle a mis sa jambe dans une trappe et chute : traumatismes lombaires et plaie sur le poignet

9) Bilan des passages à l'infirmerie

Au 21 juin, 3 086 passages d'élèves ont été recensés (2 455 pour l'année précédente soit + 25,70%).

10) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Le PPMS du lycée a été réalisé le 10/02/2013 et il a été mis à jour pour inclure le risque intrusion-attentat. Il décrit un protocole à mettre en œuvre selon le risque : inondation, feu de forêt, sismique, tempête, transport de marchandises dangereuses et intrusion-attentat.

Le lycée a organisé un exercice de confinement sur le risque attentat le vendredi 16/02/2018 à 11H15. Cela s'est globalement bien déroulé car les personnels et les élèves se sont réellement investis notamment au niveau du silence fait dans les salles.

Les enseignants relèvent que le signal sonore est également inaudible au restaurant scolaire et salles transversales STI2D aux Ateliers. Ce problème a été résolu par l'ajout de deux sirènes et le relèvement du niveau sonore des sirènes.

Le lycée a dû mettre en œuvre le PPMS attentat sur demande du Préfet le vendredi 23 mars 2018 à 14H00 suite à la prise d'otage dans le supermarché de Trèbes. L'ensemble des élèves et des personnels ont très bien appliqué les consignes.

De plus, l'établissement a installé une sonnerie spécifique pour l'alerte intrusion-attentat afin que le danger soit immédiatement identifié par rapport aux autres risques.

11) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Prévu par l'article L. 4121-3 du Code du travail : « L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. »

Il a été terminé le 10/11/2011 avec l'appui d'une entreprise spécialisée. Ce document vise à identifier le niveau des risques qui ne peuvent être évités en croisant la fréquence et la gravité du risque. Il définit ensuite les mesures envisagées pour les limiter au maximum. Il est tenu à la disposition de tous les personnels du lycée.

La mise à jour du document a commencé pour les bâtiments Externat et Internat. Concernant le bâtiment Ateliers, il s'agit d'une première réalisation. Sur l'ensemble du lycée, 28 unités de travail c'est-à-dire des zones d'activités similaires ont été définies.

La procédure consiste dans un premier temps à évaluer les risques grâce au document intitulé « fiche d'identification dangers ». Cette étape est réalisée par l'Assistant de prévention du lycée, M. Samuel ROUX, et par les responsables des unités de travail (professeurs coordonnateurs, CPE, personnels techniques, infirmier,...). Dans un deuxième temps, ces évaluations seront saisies dans le logiciel spécifique mis à disposition par le Rectorat. Dans un troisième temps, il sera défini un plan d'actions pour supprimer ou diminuer les risques les plus élevés.

12) Fiches de données de sécurité (FDS)

Elles recensent les éléments d'information relatifs à la sécurité des produits utilisés dans l'établissement : produits d'entretien et de nettoyage, peintures, solvants, produits chimiques de laboratoire, ... Elles permettent de repérer les éventuels produits CMR (cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques).

Elles sont présentes pour les produits d'entretien du service général.

14) Médecine de prévention/Formation

Les agents techniques du lycée bénéficient de la visite médicale de prévention de façon chronique.

Le lycée est équipé depuis 2014 de deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) placés à l'infirmierie et au local de reprographie des ateliers. Comme annoncé l'an dernier, un troisième défibrillateur a été acheté pour le bâtiment Externat et il est situé dans le hall principal à côté de la vie scolaire.

M. CAYE, élève, demande si les défibrillateurs ne font pas l'objet de dégradations.

Pour ceux de l'infirmierie et des Ateliers, ils sont relativement bien protégés ou surveillés et pour celui de l'Externat, il est équipé d'une sonnerie qui s'est déclenchée une fois cette année à l'occasion de la tentative d'une élève mais les personnels de vie scolaire sont rapidement intervenus.

15) Divers

- Intrusion

Aucune pour cette année scolaire.

- Accessibilité des personnes handicapées

Ce sont la loi n° 2005-105 du 11 février 2005 dite « handicap » et le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 qui ont instauré dans le code de la construction et de l'habitation la mise en œuvre du principe d'accessibilité généralisée des établissements recevant du public (ERP). Ils étendent donc la question de l'accessibilité à tous les types de handicap et non plus seulement les personnes à mobilité réduite. L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à tous les bâtiments recevant du public et d'évoluer de manière continue, sans aucune rupture. Par ailleurs, l'obligation initiale de mise aux normes devait être satisfaite pour le 1^{er} janvier 2015 mais cette date a été reportée de six ans pour notre catégorie d'ERP.

Le diagnostic du lycée a été réalisé. La Région a budgété le traitement du lycée pour 2018-2019. Les études préalables aux travaux vont être réalisées sur 2018 pour une mise aux normes en 2019.

M. SOULIÉ évoque à nouveau la problématique de la prolifération des pigeons dans les Ateliers rendant inutilisable certains bancs.

Il est rappelé que plusieurs solutions ont été essayées sans grand succès en effet : émetteurs d'ultrasons, piques installées sur les lieux de pose des volatiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H45.